



GROUPE ADP
DES HORIZONS À PARTAGER



2025 PIONEERS **FOR TRUST**



Politique Environnementale
2022-2025



En 2022, le Groupe ADP se dote d'une feuille de route stratégique **2025 Pioneers** pour construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales : **ONE AMBITION, ONE GROUP, SHARED DYNAMICS**. 2025 Pioneers porte la conviction que l'avenir et le développement de notre métier passe par une transformation environnementale accélérée, et intègre donc une approche structurelle de notre :

- **TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE** : depuis le positionnement de notre activité jusqu'à nos modes d'opérations et nos modes de construction.
- **INSERTION DANS LES TERRITOIRES** : en réduisant les nuisances sur nos plateformes, et en s'inscrivant dans une planification urbaine globale (immobilier, énergie, place de la voiture).

Dans une vision de long terme, **le groupe souhaite faire de ses aéroports des hubs multimodaux et énergétiques conçus et exploités de manière durable**, qui :

- ne seront plus seulement un lieu où l'on prend l'avion mais un lieu où l'on bénéficie d'une connectivité renouvelée qui offre le choix au client voyageur entre différents modes de déplacement (ferroviaire à longue et à courte distance, bus, mobilité douce...), et dans lequel la correspondance fer-air porte une part croissante du développement des plateformes du Groupe ADP ;
- accueilleront une diversification de nos activités énergétiques et le déploiement de nouvelles énergies propres : biomasse, électricité verte, carburants aéronautiques durables, hydrogène ;
- verront les infrastructures existantes densifiées et les capacités des gares et pôles de multimodalités étendues, en utilisant de nouveaux modes de construction innovants et au plus faible impact environnemental ;
- s'intégreront dans une planification urbaine globale, en s'insérant au cœur des territoires sur les questions d'immobilier, d'énergie, ou de mobilité.

Au-delà de nous conformer aux exigences légales et autres exigences normatives, le Groupe ADP, conscient de la crise environnementale en cours et de ses leviers d'action, s'est ainsi doté d'une **nouvelle politique Environnementale & Énergétique ambitieuse et volontariste**, adossée à cette feuille de route stratégique 2025 Pioneers, fondée sur 4 axes :

- **Tendre vers le zéro impact environnemental et énergétique en exploitation** sur notre périmètre de responsabilité (élargi aux concessionnaires),
- **Participer activement à la transition environnementale du secteur aérien** et être apporteur de solutions de verdissement côté pistes,
- **Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales**,
- **Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement** des activités aéroportuaires.

Assumant un renforcement important de notre ambition environnementale et énergétique au-delà de notre périmètre de responsabilité directe, ces axes, détaillés en **15 engagements**, concrétisent la mise en œuvre d'un modèle durable de plateforme multimodale d'infrastructures de transports et énergétiques en lien avec et au service des territoires et de



leurs besoins, qu'ils soient énergétiques, logistiques ou immobiliers.

Cette nouvelle politique permet un élargissement sans précédent de nos actions en faveur de l'environnement sur tout notre cycle de vie et notre chaîne de valeur, en France et à l'international. **Le Groupe ADP donne ainsi à cette politique, qui embarque 23 de ses aéroports, l'envergure nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs.** A ce titre, nos opérations de conception, rénovation et de construction de nouvelles installations intègrent systématiquement des critères d'optimisation des performances environnementales et énergétiques, aussi bien dans les phases de conception/construction et fin de vie que dans les achats d'équipements et de services.

Enfin, cette nouvelle politique environnementale fera l'objet de reportings et revues annuelles des **objectifs environnementaux et énergétiques et des cibles associées**, et sera systématiquement révisée dans le cadre des plans stratégiques, dans une **dynamique d'amélioration continue** des systèmes de management et de la performance environnementale et énergétique. Cette amélioration prendra racine sur la capacité à **garantir la disponibilité de l'information et des ressources** nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles.

En positionnant au cœur de cette politique environnementale et énergétique une logique inclusive avec les territoires accueillant nos aéroports, le Groupe ADP souhaite entraîner ses parties prenantes locales, européennes et mondiales dans une volonté forte d'anticiper les réglementations futures (neutralité carbone, carburants durables, zéro artificialisation nette, protection et développement de la biodiversité) et de tisser les liens d'un développement responsable.

Paris, mai 2022



Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général



15 ENGAGEMENTS AU SERVICE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT ET DU TRANSPORT AÉRIEN

1. TENDRE VERS DES OPÉRATIONS À IMPACT ZÉRO SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. Mettre en œuvre la feuille de route pour atteindre, sur nos émissions internes (scopes 1&2), la neutralité carbone 2030 sur toutes nos plateformes et le ZEN 2030 (Orly, LBG) - 2035 (CDG) - 2050 (autres plateformes engagées).

1.2. Renforcer l'intermodalité, réduire la place de la voiture, renforcer la connectivité avec les territoires.

1.3. Devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050 (périmètre géographique - scopes 1&2 et toutes émissions au sol - augmenté des émissions croisière pour les vols au départ d'Europe).

1.4. Éviter/réduire les déchets d'exploitation et maximiser la valorisation matière.

1.5. Préserver les milieux : eau, sols, biodiversité ; réduire l'empreinte biodiversité de notre chaîne de valeur.

2. PARTICIPER ACTIVEMENT À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION

2.1. Réunir les conditions d'accueil des technologies de transition (SAF) et ruptures technologiques (hydrogène, électrique).

2.2. Contribuer à l'amélioration des opérations (assistance en escale, roulage, phase de vol du cycle LTO), avec pour résultante la décarbonation des activités aériennes, l'amélioration de la qualité de l'air, et la réduction du bruit.

2.3. Contribuer aux travaux d'exemplarité environnementale du secteur aérien (lutte contre le trafic d'espèces protégées, réduction des déchets,...).



3. PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE CHAQUE AÉROPORT DANS UN SYSTÈME DE RESSOURCES LOCALES

3.1. Elaborer une stratégie d'écologie industrielle et territoriale pour les matériaux de construction et l'énergie.

3.2. Mesurer et surveiller la qualité de l'air et l'exposition au bruit, de manière à préserver la santé des riverains.

3.3. Être un partenaire privilégié des territoires et des acteurs scientifiques et associatifs en matière de préservation et de sensibilisation à la biodiversité.



4. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

4.1. Mettre en œuvre une politique de construction bas carbone et économie circulaire ; construire le moins possible, et de manière modulaire et flexible ; mettre en œuvre une gouvernance environnementale des projets d'investissement, avec budget carbone et biodiversité.

4.2. Limiter l'impact environnemental des projets de développement et des chantiers (impact sonore, déchets, qualité de l'air, CO2...).

4.3. Améliorer la valeur écologique de nos sites, assurer les continuités écologiques et tendre vers Zéro Imperméabilisation Nette dans notre responsabilité de maître d'ouvrage selon une trajectoire ambitieuse validée en 2022.

4.4. Obtenir des labels environnementaux pour tous les projets.



SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES GROUPE ADP

1

ENGAGEMENT ZÉRO ÉMISSION INTERNE...


Centrales thermiques


Véhicules de service


Achat d'électricité

OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE AVEC COMPENSATION

◆ ORLY

◆ TOUS LES SIGNATAIRES D'AIRPORTS FOR TRUST

2025 → 2030 → 2035 → 2040 → 2045 → 2050

OBJECTIF ZÉRO ÉMISSION NETTE SANS COMPENSATION

◆ ORLY
◆ LE BOURGET
◆ NEW DELHI

◆ CHARLES DE GAULLE

◆ ANKARA
◆ IZMIR
◆ AMMAN
◆ LIEGE
◆ ZAGREB
◆ SANTIAGO

2

... ET AMBITION DE NEUTRALITÉ DES ÉMISSIONS EXTERNES...

ACCÈS

◆ ACCÈS EMPLOYÉS ET PASSAGERS

◆ LOGISTIQUE


OPÉRATIONS SOL

◆ GROUPES AUXILIAIRES DE PUISSANCE DES AVIONS (APU)

◆ VÉHICULES ET ENGIN D'ASSISTANCE EN ESCALE

◆ ROULAGE


OPÉRATIONS VOL

◆ DÉCOLLAGE ET CROISIÈRE DÉPART


2030 ORLY

2050 ORLY, CHARLES-DE-GAULLE, LE BOURGET

AMBITION TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE EN 2050 À CHARLES DE GAULLE, ORLY, LE BOURGET

KPI FROM 2025 PIONEERS STRATEGIC ROADMAP RELATED TO GROUPE ADP ENVIRONMENTAL POLICY

KPI 2025 Pioneers strategic roadmap	Perimeter	Target	Date	Related strategic axis from Environmental Policy
Low carbon energy rate in terminals and airside	Aiports controlled within Groupe ADP with an ACA \geq 3 in 2021 : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, Amman, Ankara, Izmir	10% including LTO cycle 40% excluding Landing and Take-off	2025	2. Actively participate in environmental transition for the aviation sector
Number of train-aircraft connecting passengers	Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly	+50% CDG, +100% ORY vs. 2019	2025	1. Move towards zero impact operations on the environnement
Set a carbon budget for the life cycle of all investment projects over 5 M€	Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Amman, airports controlled by TAV Airports	100% of all investment projects over 5 M€	2025	4. Reduce the environmental footprint of development projects and development of airport activities
Preserved land for biodiversity	Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget	25% CDG 30% ORY 30% LBG	2030	
Variation of biodiversity index	23 airports committed to the Airports for Trust charter	>0 vs. 2020	2030	

KPI RETENUS POUR 2022, AXE 1 « TENDRE VERS DES OPÉRATIONS À IMPACT ZÉRO SUR L'ENVIRONNEMENT »

Axe stratégique	Engagement	KPI	Liens à nos certifications
1. Tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement	1.1. Mettre en œuvre la feuille de route pour atteindre, sur nos émissions internes (scopes 1&2), la neutralité carbone 2030 sur toutes nos plateformes et le ZEN 2030 (Orly, LBG) - 2035 (CDG) - 2050 (autres plateformes engagées)	1.1.a : Pourcentage d'énergies renouvelables consommées	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.1.b : Réduction d'émissions de CO2 en absolu (scopes 1&2) en 2025 vs. 2010	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.1.c : 100% d'aéroports neutres en carbone d'ici 2030 au plus tard (scope 1&2)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.1.d : Nombre d'aéroports ayant pris l'engagement d'être zéro émission nette d'ici 2030-2035-2050 au plus tard (scopes 1&2)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.1.e : Intensité énergétique (consommation d'énergie interne rapportée au chiffre d'affaire)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	1.2. Renforcer l'intermodalité, réduire la place de la voiture, renforcer la connectivité avec les territoires	1.2.a : Pourcentage de véhicules légers décarbonés (flotte de l'exploitant aéroportuaire) --> Décarboné = électrique, bio-GNV, H2 bas-carbone	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.2.b : Pourcentage de passagers accédant à la plateforme aéroportuaire en transport en commun, covoiturage, modes actifs (vélo, trottinette, à pied,...)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		1.2.c : Pourcentage de salariés accédant à la plateforme aéroportuaire en transport en commun, train, avion, covoiturage, modes actifs (vélo, à pied, trottinette...)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	1.3. Devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050 (périmètre géographique - scopes 1&2 et toutes émissions au sol - augmenté des émissions croisière pour les vols au départ d'Europe)	1.3.a : Nombre de plateformes ayant pris l'engagement d'être un territoire neutre en carbone d'ici 2050	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	1.4. Eviter/réduire les déchets et maximiser la valorisation matière	1.4.a : Quantité de déchets non dangereux collectés rapportée au chiffre d'affaire	ISO 14 001
		1.4.b : Taux de valorisation matière des déchets non dangereux des terminaux (passagers et commerces)	ISO 14 001
	1.5. Préserver les milieux : eau, sols, biodiversité ; réduire l'empreinte biodiversité de notre chaîne de valeur	1.5.a : 100% des plateformes françaises ayant généralisé la gestion zéro-phyto sur la plateforme d'ici 2025 & 100% des plateformes internationales ayant généralisé la gestion zéro-phyto d'ici 2030	ISO 14 001
		1.5.b : Rendement des réseaux de distribution d'eau potable	ISO 14 001
		1.5.c : Quantité prélèvement d'eau potable rapportée au chiffre d'affaire	ISO 14 001

KPI RETENUS POUR 2022, AXE 2 « PARTICIPER ACTIVEMENT À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION »

Axe stratégique	Engagement	KPI	Liens à nos certifications
2. Participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation	2.1. Réunir les conditions d'accueil des technologies de transition (SAF) et ruptures technologiques (hydrogène, électrique)	2.1.a : Quantité de carburant aéronautique durable délivré sur la plateforme	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		2.1.b : Nombre de plateformes impliqués dans des réflexions / projets / travaux sur la préparation de l'accueil de l'avion hydrogène, électrique ou hybride	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	2.2. Contribuer à l'amélioration des opérations (assistance en escale, roulage, phase de vol du cycle LTO), avec pour résultante la décarbonation des activités aériennes, l'amélioration de la qualité de l'air, et la réduction du bruit	2.2.a : Pourcentage de véhicules et engins d'assistance en escale décarbonés (électrique, bio-GNV, H2 bas-carbone)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	2.3. Contribuer aux travaux d'exemplarité environnementale du secteur aérien (lutte contre le trafic d'espèces protégées, réduction des déchets, ...)	2.3.a : Nombre d'aéroports signataires de la convention de Buckingham pour la lutte contre le trafic d'espèces protégées	ISO 50 001 ISO 14 001

KPI RETENUS POUR 2022, AXE 3 « PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE CHAQUE AÉROPORT DANS UN SYSTÈME DE RESSOURCES LOCALES »

Axe stratégique	Engagement	KPI	Liens à nos certifications
3. Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales	3.1. Elaborer une stratégie d'écologie industrielle et territoriale pour les matériaux de construction et l'énergie	3.1.a : Nombre d'aéroports ayant implémenté un projet d'écologie industrielle et territoriale, avec échange d'énergie avec un/des tiers (achat ou vente)	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		3.1.b : Nombre d'aéroports ayant implémenté un projet d'écologie industrielle et territoriale avec initiatives communes sur un chantier de construction	ISO 14 001
	3.2. Mesurer et surveiller la qualité de l'air et l'exposition au bruit, de manière à préserver la santé des riverains	3.2.a : Nombre d'aéroports disposant d'un suivi annuel et rendu public de qualité de l'air (mesure et/ou inventaire d'émissions)	ISO 14 001
		3.2.b : Nombre d'aéroports disposant d'un suivi annuel et rendu public sur le bruit	ISO 14 001
	3.3. Être un partenaire privilégié des territoires et des acteurs scientifiques et associatifs en matière de préservation et de sensibilisation à la biodiversité	3.3.a : Nombre de partenariats associatifs et/ ou scientifiques sur le thème de la biodiversité	ISO 14 001
		3.3.b : Nombre total de personnes participant à des visites biodiversité sur la plateforme durant l'année	ISO 14 001

KPI RETENUS POUR 2022, AXE 4 « REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AÉROPORTUAIRES »

Axe stratégique	Engagement	KPI	Liens à nos certifications
4. Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires	4.1. Mettre en œuvre une politique de construction bas carbone et économie circulaire ; construire le moins possible, et de manière modulaire et flexible ; mettre en œuvre une gouvernance environnementale des projets d'investissement, avec budget carbone et biodiversité	4.1.a : Pourcentage de projets d'infrastructures > 5 millions d'euros lancés dans l'année pour lesquels une ACV a été réalisée	Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	4.2. Limiter l'impact environnemental des projets de développement et des chantiers (impact sonore, déchets, qualité de l'air, CO2 ...)	4.2.a : Pourcentage de chantiers dont le coût d'investissement, d'études et de réalisation est > 5 millions d'euros appliquant une charte "chantier propre" (impact sonore, déchets, qualité de l'air, CO2 ...)	Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
	4.3. Améliorer la valeur écologique de nos sites, assurer les continuités écologiques et tendre vers Zéro Imperméabilisation dans notre responsabilité de maître d'ouvrage, selon une trajectoire ambitieuse validée en 2022	4.3.a : Stratégie biodiversité locale mise en place (document / procédure visant à cadrer l'intégration des enjeux biodiversité dans les aménagements)	ISO 14 001
		4.3.b : Nombre d'aéroports dont la valeur de l'indice de biodiversité est définie (index biodiversité par exemple)	ISO 14 001
4.4. Obtenir des labels environnementaux pour tous les projets	4.4.a : Pourcentage de projets de constructions neuves, réhabilitations lourdes et aménagements avec labellisation environnementale réceptionnés dans l'année	Airport Carbon Accreditation ISO 14 001	

KPI RETENUS POUR 2022, AXE « COMMUNICATION ET SENSIBILISATION »

Axe stratégique	Engagement	KPI	Liens à nos certifications
5. Transverse	Communication et sensibilisation	5.1 Nombre de collaborateurs formés à l'intégration de l'environnement dans leurs métiers dans l'année	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001
		5.2 Nombre de collaborateurs sensibilisés à l'environnement via des fresques dans l'année	ISO 50 001 Airport Carbon Accreditation ISO 14 001